

Présentation de l'application Smartphone « Risques Nice »



Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la ville de Nice a souhaité mettre les nouvelles technologies de l'information au service des citoyens en vue de développer davantage la culture du risque au sein de la population.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire actuel, qui oblige le maire d'une commune soumise aux risques majeurs, d'alerter et d'informer sa population en cas de survenance d'un événement mais également, de manière régulière, sur les actions mises en œuvre par la commune pour lutter contre les risques.

La ville de Nice a fait développer deux outils :

- un univers « Gestion des risques » implémenté au Portail Citoyen de la ville de Nice déjà en place (www.nice.fr rubrique **espace citoyen**) ;
- une application Smartphone (*iOS, Android*) « Gestion des risques » disponible en téléchargement gratuit sur les plateformes de téléchargement *Apple Store, Android Play Store et Windows phone store*.
- l'application Smartphone est également compatible IPAD ou tablette équivalente

> Présentation de l'application Smartphone – Risques Nice Direction de la prévention et de la gestion des risques

Page d'accueil de l'application « gestion des risques »



L'application propose plusieurs services aux citoyens, accessibles à la fois depuis une interface Web via le Portail Citoyen ainsi que depuis l'application Smartphone de gestion des risques, à savoir :

→ donner la possibilité aux citoyens de signaler un désordre sur la voie publique (exemple feux tricolores hors service,...)

→ donner la possibilité aux administrés de s'inscrire au service de télé-alerte pour être informé sur son téléphone d'une vigilance météo ou de la survenance d'événements (exemple risque d'inondation d'un cours d'eau).

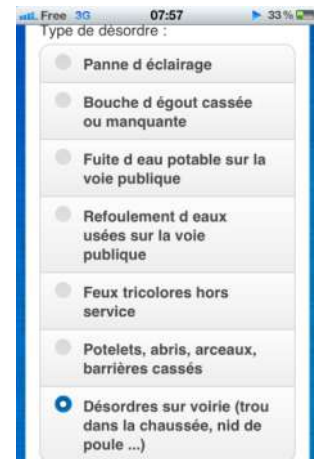
→ fournir à la population un nouveau moyen d'accès aux informations, régulièrement mises à jour, sur les risques majeurs (documents d'information sur les risques,...)

→ transmettre les informations en temps réel sur la carte de vigilance météorologique de Météo France pour connaître la situation sur son département

Fonctionnalité « Signaler un désordre » :



Cette fonctionnalité donne la possibilité aux citoyens de signaler un désordre sur la voie publique. Pour la première fois, l'utilisateur est invité à rentrer ses coordonnées. Si celles-ci étaient déjà enregistrées dans la rubrique « Mon compte », elles apparaissent automatiquement et l'utilisateur est libre de les modifier.



1- Remplir les coordonnées personnelles

2- Choisir un désordre dans une liste



3- Géolocaliser le désordre

4- Ajouter photo et précisions sur le désordre

5- Fin du signalement

Fonctionnalité « S'inscrire aux alertes » :



Cette fonctionnalité donne la possibilité aux citoyens de s'inscrire au service de télé-alerte pour être informé sur son téléphone de la survenance d'événements sur le territoire.

Dans un premier temps, il va être demandé à l'utilisateur d'enregistrer ses coordonnées (si celui-ci ne l'a pas déjà rempli dans la rubrique « Mon compte »).

Par la suite, l'utilisateur va pouvoir choisir le type d'alerte qu'il souhaite recevoir, avec à savoir :



Une fois son inscription validée, l'utilisateur pourra recevoir des alertes sur plusieurs canaux :

- **par message vocal, SMS et/ou courriel** via l'automate d'appel de la ville de Nice (actuellement Orange Contact EveryOne).
- **par notifications « Push »** via l'interface intranet de la ville de Nice, il sera possible d'envoyer un message à tous les détenteurs de l'application « Risques Nice ». Ce message apparaîtra sous la forme de notifications PUSH sur le Smartphone de l'utilisateur (la forme pouvant varier selon les marques et les modèles). Ce service n'entraîne pas de coût pour la ville de Nice. Ces messages pourront être de diverses natures : nouveautés liées à l'application Smartphone, invitation à consulter certaines informations sur l'application, indications sur les perturbations relatives à un événement, etc.

Par ailleurs, un **bandeau de texte défilant** est placé en haut de la page principale de l'application et diffuse des actualités liées à un événement (vigilance météorologique en cours, restriction de circulation, qualité de l'air, etc.).

Lorsque le bandeau se verra attribué d'une nouvelle information, les utilisateurs seront invités à consulter l'application par notifications PUSH.



Fonctionnalité « Consulter les informations » :



Le maire a la responsabilité de transmettre à ses administrés tous les éléments d'information sur les risques existants sur sa commune.

L'application Smartphone est un nouveau canal d'accès à l'information préventive sur les risques majeurs.

Cette fonctionnalité nous permet l'accès à quatre sources d'informations :

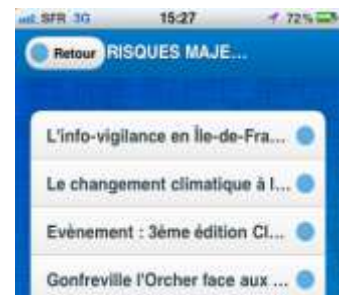


- l'information locale sur les risques majeurs provenant du site de la ville de Nice (<http://nice.fr/Securite-prevention>) ;
- La Ville de Nice mettra à disposition, des informations liées à la gestion des risques au niveau local.
Ex : les PPR en cours d'analyse, les supports d'information etc....



L'information nationale sur les risques majeurs provenant du site du MEDDTL (www.risquesmajeurs.fr) ; Ce lien permet d'avoir des informations de portée nationale fournie par le ministère et ses partenaires.

Ex : nouvelle loi ou un décret lié à la gestion des risques.



L'actualité sur les risques majeurs relayée par le compte Twitter de la Direction prévention et gestion des risques de la ville de Nice ([@Nice DPGR](https://twitter.com/Nice DPGR)).

Ce compte Twitter est géré par la direction de la Ville de Nice en charge de la gestion des Risques. Il est régulièrement alimenté par cette direction.





> Présentation de l'application Smartphone – Risques Nice Direction de la prévention et de la gestion des risques



Ex : les alertes de vigilance météo, actualités de la ville en rapport avec la gestion des risques.

Les documents d'information préventive sur les risques majeurs. Cette rubrique permet aux citoyens d'accéder à une liste des documents d'information préventive dont dispose la commune. Le citoyen pourra alors cocher dans cette liste les documents l'intéressant et ceux-ci lui seront envoyés sur la boîte mail relative à son compte citoyen.

Ex : la cartographie des secteurs touchés par les risques inondation ou mouvement de terrain.



APPLICATION TELECHARGEABLE GRATUITEMENT SUR APPLE STORE (iPhone), GOOGLE PLAY STORE (Android) ET WINDOWSPHONE STORE (Windows Phone)